



Le 19 mai 2016

PAR COURRIEL ET POSTE

M^e Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP ») d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-3947-2015 / Notre dossier : R051448 JOT**

Chère consœur,

Suivant la séance de travail du 5 mai 2016 relativement au dossier mentionné en objet, le Coordonnateur a souscrit à huit (8) engagements dont la date de dépôt prévue est le jeudi 19 mai 2016 à midi.

En parallèle, le Coordonnateur et l'intervenante ELL ont poursuivi leurs discussions relativement au texte de l'exemption apparaissant à la section 4 de l'annexe des Normes CIP et une proposition acceptable a été confirmée ce jour par les deux parties.

Le Coordonnateur souhaite donc intégrer cette modification applicable à toutes les normes de la famille CIP, en versions française et anglaise, en plus des modifications requises pour donner suite aux engagements n^o 7 et 8, en un seul envoi à la Régie.

Le Coordonnateur demande conséquemment à la Régie de l'énergie une prolongation du délai jusqu'à vendredi 20 mai 2016 à 16 h afin de répondre aux engagements.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT /sg

c. c. M^e Paule Hamelin
M^e Pierre Grenier